



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-077

Cession de terrain - Site Le Clos du Parc (Urbanisme)

3.21

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	6
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
028-242801344-20220629-DEL2022-077-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Page 1 sur 2

Aux termes d'une concession d'aménagement notifiée le 11 avril 2022, la Ville de DREUX a concédé à la SPL Gestion Aménagement Construction l'aménagement du site Le Clos du Parc à Dreux.

Ce projet d'habitat a pour but d'aménager 15 parcelles dédiées à l'habitat en accession, sur un terrain communal d'environ 10 032m², cadastré section BH 211p, BH 228p, BH 229p, BH 507, BH 600, BH 645p, BH 710p, BH 715p, BH 719p.

Ce lotissement est accessible depuis la rue existante Henri Barbusse et est desservi par une voie secondaire finissant en impasse. Le projet s'inscrit au cœur du Parc des Bâtes (Parc Louis-Philippe) et se juxtapose au projet de Résidence Sénior, situé à l'Est.

Après avis des services du Domaine en date du 05 mai 2022, un accord de principe pour une vente en l'état de ce foncier, non viabilisé, est intervenu pour un montant de 250 000 € net vendeur.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité et 6 contre

- Émet un avis favorable sur les modalités de cette transaction à conclure avec la SPL pour un montant de 250 000€ net vendeur ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante puis l'acte authentique à venir qui seront dressés par le notaire désigné par la commune, le cas échéant, le notaire de l'acquéreur, aux frais de l'acquéreur.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**

P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET